

# L'évolution de carrière

D'employé, le fleuriste peut devenir **responsable de magasin ou d'atelier** et exercer des **fonctions d'encadrement**.

Autre évolution possible : créer ou reprendre un fonds de commerce et devenir **chef d'entreprise**. Ainsi **75% des salariés se mettent à leur compte** après quelques années d'expérience.

ALINE RUDELLE

[Contacter par mail](#)